



Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016

En 2016, 69 % des entreprises guyanaises des secteurs marchands ont eu recours à la sous-traitance, pour un montant de 292 millions d'euros, en baisse de 5 % par rapport à 2015. Cette pratique concerne toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Elle est essentiellement portée par le secteur de la construction, loin devant celui des transports. Entre 2014 et 2016, le taux de sous-traitance global est stabilisé à 14 %.

Ali Benhaddouche

En 2016, dans le secteur marchand¹, sur dix entreprises employeuses imposées au régime normal sur les bénéfiques industriels et commerciaux, sept ont recours à la sous-traitance. Elles font appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie d'activités stratégiques comme la logistique, la comptabilité, la communication (*encadré*). Le recours à la sous-traitance se fait dans les mêmes proportions en Martinique et en Guadeloupe.

Cette pratique concerne 66 % des entreprises de 1 à 9 salariés et 74 % des entreprises de 10 salariés et plus.. Elle est très courante dans la construction où plus de huit entreprises sur dix y ont recours en 2016, mais également dans l'industrie (65 %) et les transports (79 %). Elle est un peu moins fréquente dans le commerce et dans les services (*figure 1*).

Une demande portée essentiellement par la construction

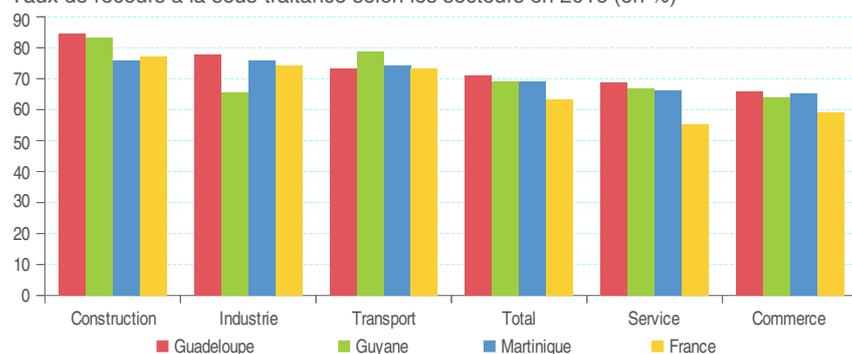
Le montant des travaux de sous-traitance atteint 292 millions d'euros en 2016, soit un montant inférieur de 5 % par rapport

à 2015. Le secteur de la construction est le premier donneur d'ordres avec 38 % du montant total. Il est suivi de loin par l'industrie qui occupe la deuxième place avec 20 %. Viennent ensuite les secteurs des transports et des services avec des montants investis trois fois plus faibles que dans la construction (environ 16 % du total pour chaque secteur). Le commerce ferme la marche de ce classement (12 %) (*figure 2*).

Les achats de sous-traitance dans la construction d'immeubles, appartements ou bâtiments non résidentiels (entrepôts, activités de production, écoles, bureaux...) et les travaux de construction spécialisés représentent respectivement 15 % et 13 % du montant total des achats de sous-traitance. C'est une pratique fréquente, les « majors » du secteur faisant souvent appel à des sous-traitants pour le second œuvre. Il s'agit habituel-

1 Sept entreprises sur dix font appel à la sous-traitance en Guyane en 2016

Taux de recours à la sous-traitance selon les secteurs en 2016 (en %)



Lecture : 83 % des entreprises du secteur de la construction recourent à la sous-traitance en Guyane en 2016.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfiques industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

¹ - Hors agriculture, finance, activités immobilières, information et communication.

lement d'activités spécialisées requérant un savoir-faire ou un équipement particuliers, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. La sous-traitance est également présente dans la construction de maisons individuelles (5 % de l'ensemble des achats).

Selon la Cellule Économique Régionale de la Construction de la Guyane, le volume d'affaires du secteur de la construction progresse sensiblement en 2016 (+ 57 %) après avoir été en repli sur les trois années précédentes. Cette embellie s'explique par la forte croissance de la commande publique (+ 67 %) et par un secteur privé qui repart à hausse (+ 22 %).

S'agissant de la commande publique, les démarrages de travaux progressent dans le bâtiment non résidentiel (+ 32 %), le logement (+ 221 %) et les travaux publics (+ 39 %).

L'industrie (20 % du total des achats de sous-traitance) est le deuxième secteur donneur d'ordres après la construction, en particulier, la fabrication de produits explosifs, de gaz industriels, la fabrication de structures métalliques et de parties de structures, la fabrication de produits abrasifs, de produits minéraux non métalliques (laines de roche, garniture de friction, produits bitumineux...). Le secteur des biens manufacturés absorbe la moitié du total des achats de sous-traitance industrielle. Un tiers des achats de sous-traitance industrielle relève du secteur du captage, du traitement et de la distribution d'eau. La sous-traitance de spécialité est développée dans ces secteurs, car répondre à de gros contrats exige des compétences multiples, difficiles à maîtriser simultanément en interne.

Dans les transports, le transport aérien de passagers, l'entreposage et les services auxiliaires des transports (affrètement et organisation...) réalisent 12 % de l'ensemble

des achats de sous-traitance. En dehors de l'exploitation des infrastructures de transport (comme les ports et les aéroports), les activités de manutention du fret et l'organisation du transport de fret (acheminement des produits, recherche de transporteurs) sont très atomisées. Ces unités de petite taille doivent faire appel à des compétences extérieures, notamment dans la logistique, pour assurer leur production.

Au sein du secteur des services, les achats de sous-traitance se concentrent dans les services aux entreprises (12 % du total tous secteurs confondus). Ils sont plus conséquents lorsque le processus de production exige l'intégration d'éléments sur mesure : les activités de sécurité privée, en lien notamment avec le Centre Spatial Guyanais, mais également les services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers, les activités de location et les activités de location-bail de machines et équipements pour la construction et de véhicules automobiles. Enfin, dans le commerce, les besoins en sous-traitance se focalisent surtout sur le commerce de détail (8 %), particulièrement

les activités de ventes en supermarchés, hypermarchés et magasins spécialisés d'équipements ménagers.

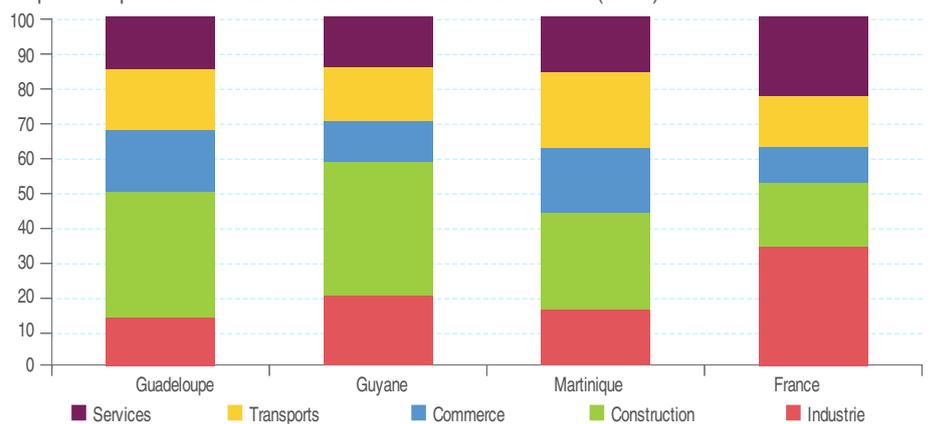
Un taux de sous-traitance plus élevé dans la construction

L'importance de la sous-traitance s'apprécie à travers la part d'activités sous traitées dans le processus de production. En Guyane, les entreprises sous-traitent en moyenne 14 % de leur processus de production en 2016. La moitié des donneurs d'ordres affiche un taux inférieur à 4 %, 30 % d'entre eux déclarent un taux compris entre 4 % et 21 % et 10 % dépassent 40 %.

Le secteur de la construction est celui qui, proportionnellement à sa production, sous-traite le plus (26 % contre 14 % en moyenne) (figure 3). Le taux de sous-traitance dans la construction de bâtiments atteint 40 %. La sous-traitance présente ici de multiples intérêts tant pour l'entreprise principale que pour le sous-traitant. En effet, le donneur d'ordres peut recourir à une main-d'œuvre qualifiée et disponible sans devoir signer un

2 La construction réalise près de 40 % de l'ensemble des achats de sous-traitance

Répartition par secteur des achats de sous-traitance en 2016 (en %)



Lecture : le secteur de la construction réalise 38 % des achats de sous-traitance effectuée en Guyane en 2016.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et de la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

Avantages et inconvénients de la sous-traitance

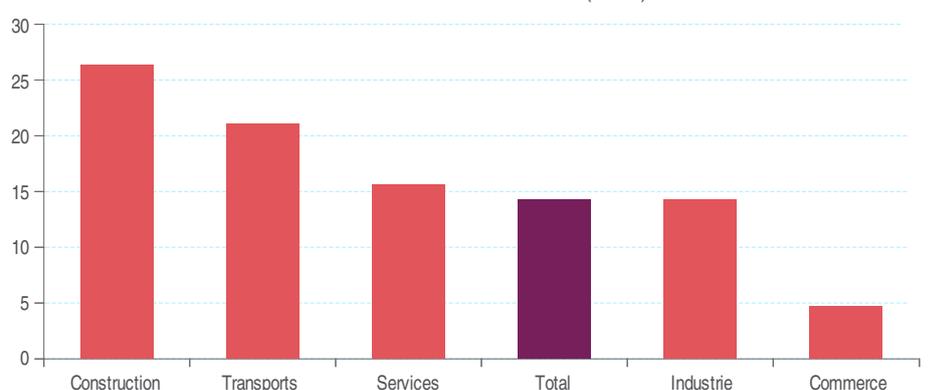
La sous-traitance permet aux entrepreneurs de faire appel à des intervenants qualifiés et compétents pour externaliser tout ou partie de domaines stratégiques comme la logistique, la comptabilité ou la communication... Ainsi les entreprises peuvent se recentrer sur leur cœur de métier.

L'externalisation présente de nombreux avantages : réduction des coûts et de délais de mise en œuvre, meilleure flexibilité, apport de valeur ajoutée d'experts ayant une connaissance pointue de leur secteur.

En revanche, lorsqu'une entreprise sous-traite une activité, il peut y avoir une perte de contrôle des innovations et de la confidentialité due au transfert de savoir-faire. De plus, la situation de dépendance qui peut s'installer entre le sous-traitant et l'entreprise donneuse d'ordres implique que l'entreprise assume seule les conséquences vis-à-vis de ses clients en cas de défaillance du sous-traitant.

3 Un quart de la production est sous-traitée dans la construction

Taux de sous-traitance selon les secteurs d'activité en 2016 (en %)



Lecture : le taux de sous-traitance rapporte les montants sous-traités à la somme de la production et de la marge commerciale. Il est de 26 % pour la construction en Guyane.

Champ : ensemble des unités légales des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles assujetties au régime normal des bénéfices industriels et commerciaux (hors secteurs des activités immobilières, de l'information et de la communication).

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

contrat de travail. Il peut déléguer le travail qu'elle ne peut pas honorer lui-même, mais aussi prendre des chantiers de plus grande importance. Le sous-traitant, quant à lui, reste indépendant. Il peut ainsi travailler sur des chantiers plus importants et développer son réseau.

Derrière la construction, le secteur des transports sous-traite 21 % de son processus de production. Pour les donneurs d'ordres, c'est un moyen de faire face à des contraintes financières importantes, dues aux charges de roulage (carburants, entretien, leasing...) qui pèsent sur le taux de valeur ajoutée. Il s'agit également de limiter les investissements en matériel de transport et l'afflux de capitaux vers des domaines périphériques (bâtiments et terrains pour l'entreposage, immobilisations incorporelles avec l'acquisition de licences...). Les entreprises peuvent réorienter leurs activités vers d'autres sous-secteurs dont les auxiliaires des transports terrestres. Ces derniers présentent, eux-mêmes, un taux de sous-traitance de 37 %.

Dans le secteur des services, les activités de sous-traitance représentent 16 % de la production. En particulier, la sous-traitance

dans les activités de sécurité privée atteint un tiers de la production, 28 % dans les activités de location et location-bail de machines et équipements pour la construction et 23 % dans les activités de location et location-bail de véhicules automobiles. Cette surreprésentation de la sous-traitance en Guyane par rapport aux Antilles est en partie liée à l'implication, voire la dépendance de nombreuses entreprises dans la chaîne du spatial. Ces entreprises assurent des activités diverses avec une prédominance de services notamment spécialisés, techniques, de soutien aux entreprises, etc. Ces derniers effectuent sur le site de la base des activités de contrôle qualité et de métrologie, d'ingénierie informatique ou de sécurité. Ces services englobent également, hors de la base, des agences d'intérim et des loueurs de véhicules.

Dans l'industrie, deux secteurs se distinguent par leur niveau de recours à la sous-traitance : il s'agit du captage, du traitement et de la distribution d'eau (38 %) ainsi que l'extraction de minerais métalliques (21%).

Le taux de sous-traitance en Guyane en 2016 est identique au taux de France métropolitaine (14 %). Le recours à la sous-traitance

est en recul de quatre points entre 2014 et 2016. Sur cette période, le taux progresse de deux points dans l'industrie tandis qu'il baisse d'autant dans la construction et les transports. Il reste stable dans le commerce et les services.

Une stabilité du taux de marge dans un contexte de léger recul de la croissance

En 2016, la croissance guyanaise s'élève à + 2,2 %, à un niveau légèrement inférieur à 2015 (+ 2,5 %), après un pic à + 4,0 % en 2014. Elle est supérieure à celle de la France entière qui s'établit à + 1,2 %. Dans un contexte d'inflation quasi nulle et de prémices d'amélioration du marché du travail, la consommation des ménages et les échanges extérieurs progressent. L'investissement progresse de 7 %, soutenu par le chantier de construction de l'ensemble de lancement de la future Ariane 6 et la commande publique en logements. La consommation des ménages connaît une légère accélération en volume à + 2,5 % tout comme la consommation des administrations publiques (+ 2,1 %) (figure 4).

4 L'industrie et la construction génèrent un quart des richesses

Principaux résultats des entreprises implantées en Guyane en 2016 (en millier d'euros)

	Nombre d'unités	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Structure de la VA (%)	Excédent brut d'exploitation
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	976	617 885	197 239	15,9	51 711
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	184	67336	19726	1,6	5396
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	18	84 267	35 447		17 394
Construction	1 619	645 578	195 054	10,2	60 058
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	3 265	2 307 109	468 135	37,8	154 024
- Commerce :	2 058	1 892 947	308 169	24,9	118 232
dont :					
Commerce de gros, hors automobiles et motocycles	373	638 573	96 914	7,8	38 424
Commerce de détail, hors automobiles et motocycles	1 407	982 854	154 076	12,5	59 774
- Transports et entreposage	465	270 576	106 917	8,6	28 330
- Hébergement et restauration	742	143 585	53 049	4,3	7 462
Information et communication	170	73 018	24 416	2,0	10 290
Activités immobilières	404	164 375	99 009	8,0	66 534
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	1 940	409 440	239 885	19,4	75 306
- Activités de services administratifs et de soutien	1 145	246 354	146 852	11,9	36 362
Autres activités de services	428	34 028	13 186	1,1	4 010
Ensemble	8 802	4 251 433	1 236 925	100,0	421 932

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

5 Un taux de marge proche de la moyenne régionale dans la construction

Quelques ratios d'analyse financière des entreprises implantées en Guyane par secteur d'activité en 2016 (en %)

	Taux de VA Vaht/CA	Taux de marge EBE/VA	Part des frais de personnel FP/VA
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	31,9	26,2	73,8
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	29,3	27,4	72,6
- Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	42,1	49,1	50,9
Construction	30,2	30,8	69,2
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	20,3	32,9	67,1
- Commerce :	16,3	38,4	61,6
dont :			
Commerce de gros, hors automobiles et motocycles	15,2	39,6	60,4
Commerce de détail, hors automobiles et motocycles	15,7	38,8	61,2
- Transports et entreposage	39,5	26,5	73,5
- Hébergement et restauration	36,9	14,1	85,9
Information et communication	33,4	42,1	57,9
Activités immobilières	60,2	67,2	32,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	58,6	31,4	68,6
- Activités de services administratifs et de soutien	59,6	24,8	75,2
Autres activités de services	38,8	30,4	69,6
Ensemble	29,1	34,1	65,6

Source : Insee, Esane 2016 (données individuelles).

Dans ce contexte, les entreprises marchandes installées en Guyane ont généré près de 1,2 milliard d'euros de richesses en 2016. Sur la même période, la valeur ajoutée dégagée par les entreprises guadeloupéennes s'élève à 2,8 milliards d'euros et celle créée par les entreprises implantées en Martinique à 3,1 milliards d'euros.

Le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition de l'entreprise une fois déduits les frais de personnel (salaires et cotisations sociales). En 2016, le taux de marge des entre-

prises employeuses reste relativement stable (-1,2 point) (figure 5). La croissance de la valeur ajoutée (+6,4 %) compense à peine la hausse des frais de personnel (+8,4 %). Les frais de personnels augmentent deux fois plus vite que les cotisations sociales (+4,3 %), sous l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et des allègements de cotisations patronales dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). L'impact de ces mesures est plus fort pour les secteurs intensifs en main-d'œuvre et com-

posés majoritairement de petites entreprises pour lesquelles les salaires sont en moyenne inférieurs. C'est le cas dans le secteur de la construction où les taux de marge progressent de quatre points en 2016 : la baisse des cotisations sociales (-4,6 %) et la baisse des effectifs entraînent une contraction des frais de personnels (-2,6 %) tandis que la valeur ajoutée aux coûts des facteurs progresse (+2 %). Dans les autres secteurs d'activités, le taux de marge des entreprises employeuses reste stable ou diminue légèrement. ■

Sources

Cette étude s'appuie sur le dispositif statistique Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee. Elle mobilise la donnée fiscale relative aux achats de sous-traitance confiée, information disponible pour les seules entreprises assujetties au régime normal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (variable YT du tableau d'affectation du résultat Cerfa n° 10953). Ce champ comprend 3 200 « entreprises » (unités légales), soit 12 % de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands, hors secteurs agricoles et financiers, et 65 % de leur chiffre d'affaires.

L'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) est le système d'information qui permet d'élaborer les statistiques structurelles d'entreprises françaises, à destination à la fois des autorités politiques et administratives françaises (sous l'égide du Cnis), de la Commission européenne (Eurostat), des statisticiens français et en particulier des comptables nationaux. Le dispositif Esane combine des données administratives (déclarations annuelles de bénéfices des entreprises et données annuelles de données sociales) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire des statistiques structurelles d'entreprises (enquête sectorielle annuelle (ESA)). Le champ d'Esane est celui des entreprises marchandes à l'exception du secteur financier et des exploitations agricoles. Ce champ est défini à partir des codes de la nomenclature d'activité NAF. Les soldes comptables présentés dans cette étude sont calculés à partir d'Esane.

Définitions

La sous-traitance est l'opération par laquelle une entreprise, dite donneur d'ordres, confie à une autre, dite preneur d'ordres ou sous-traitant, le soin d'exécuter pour elle et selon un cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité finale (avis du Conseil économique et social du 26 avril 1973 et loi n° 75-1334 relative à la sous-traitance du 31 décembre 1975). On parle de sous-traitance en cascade ou en chaîne, lorsque l'entreprise sous-traitante décide à son tour de faire exécuter sa mission par une autre entreprise.

Le taux de sous-traitance est le rapport entre les montants sous-traités et la somme de la production et de la marge commerciale

Le chiffre d'affaires se compose de la production vendue de biens et services et les ventes de marchandises. Les marchandises ne sont pas une production réalisée par l'entreprise qui les commercialise, contrairement aux productions vendues de biens ou services.

La valeur ajoutée hors taxes, contrairement au chiffre d'affaires, correspond à ce qui est vraiment créé par l'entreprise. Elle s'obtient en additionnant le chiffre d'affaires, la production stockée et les autres produits d'exploitation, auxquels sont retranchées les consommations intermédiaires, les charges d'exploitation et la variation de stock. Les valeurs ajoutées peuvent s'additionner car les consommations intermédiaires sont soustraites. Transformées, ces consommations permettent la production d'autres biens ou services ou la vente de marchandises. Certains secteurs d'activités bénéficient de subventions. Les entreprises sont également taxées.

La valeur ajoutée au coût des facteurs de production s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée les subventions et en retranchant les impôts et taxes. Elle se divise en deux parties : les frais de personnel qui permettent la rémunération du facteur de production « travail » et l'excédent brut d'exploitation qui s'interprète comme le revenu du facteur de production « capital ». L'excédent brut d'exploitation (EBE) n'est pas seulement la rémunération des apporteurs de capitaux ou le bénéfice de l'entreprise. Il permet de rémunérer les actionnaires, mais également de rembourser les dettes ou de financer des investissements. Il rémunère également le travail des entrepreneurs individuels.

Le taux de valeur ajoutée mesure la performance de l'outil de production, le degré d'intégration ou de sous-traitance d'une entreprise dans une filière de production. Plus ce taux est élevé, plus l'entreprise contribue à créer de la valeur et plus elle est intégrée dans le tissu économique. Une entreprise qui réalise en interne l'ensemble de la chaîne de production aura un taux de valeur ajoutée plus important que celle qui sous-traite certaines étapes, à chiffre d'affaires égal. Taux faible : peu de main-d'œuvre, processus court, activité commerciale. Taux élevé : part importante de la main-d'œuvre dans les processus, activité de services.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Rédacteur en chef adjointe :
Maud TANTIN MACHECLER

Mise en page :
Patrick LAPIERRE DE MELINVILLE

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 2016 », *Insee Analyses Guadeloupe* n° 35, mars 2019.
- Benhaddouche A., « Sept entreprises sur dix font appel à des sous-traitants en 201 », *Insee Analyses Martinique* n° 31, mars 2019.
- Benhaddouche A., « En 2015, le secteur de la construction demeure fragile », *Insee Analyses Guyane* n° 30, août 2018.

